

LA CASSO^OTTE

BULLETIN MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-SULPICE-DE-ROYAN

Juin 2026



Patricia Troadec



Conseil Municipal



Budget



Travaux

Retrouvez-nous :



www.saint-sulpice-de-royan.fr

Saint
Sulpice-de-Royan
Aux portes de l'océan

SOMMAIRE

Informations pratiques :P.02

Edito :P.03

Conseil Municipal :P.04 et P.05

Retour en images :P.06

Budget : P.07 à P.10

Travaux :P.11 et P.12

Solidarité :P.13

Informations :P.14

Agenda :P.15

Informations pratiques :

Mairie de Saint-Sulpice-de-Royan

46B, route de Rochefort
17200 Saint-Sulpice-de-Royan
Tél : 05 46 39 05 07

Courriel : contact@saint-sulpice-de-royan.fr
La mairie est ouverte les lundis et jeudis de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 ; les mardis, mercredis et vendredis de 8h30 à 12h30

Agence postale communale

46B, route de Rochefort
17200 Saint-Sulpice-de-Royan
Tél : 05 17 25 82 66

L'agence postale est ouverte du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et les lundis et jeudis après-midi, de 13h30 à 16h30.

Crèche municipale Peter Pan

37 rue Henri Dupont
17200 Saint-Sulpice-de-Royan
Tél : 05 46 23 79 13

Courriel : petiteenfance@saint-sulpice-de-royan.fr
La crèche est ouverte du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30

Local Jeunes

4 place Jacques Prévôt
17200 Saint-Sulpice-de-Royan
Tél : 06 11 55 14 91
Courriel : localjeunes@saint-sulpice-de-royan.fr

Centre Socioculturel Georges Brassens

6 place Jacques Prévôt
17200 Saint-Sulpice-de-Royan
Tél : 05 46 23 02 28
Courriel : accueil@csgbrassens17.fr

Pharmacies de garde :

du 3 au 9 juillet : pharmacie Ferrand
(La Tremblade) 05.46.36.20.40

du 10 au 16 juillet : pharmacie de La Palmyre
(Les Mathes) 05.46.22.40.82

du 17 au 23 juillet : pharmacie du centre
(La tremblade) 05.46.36.01.04

du 24 au 30 juillet : pharmacie Ferrand
(La Tremblade) 05.46.36.20.40

du 31 juillet au 6 août : pharmacie du centre
(La tremblade) 05.46.36.01.04

du 7 au 13 août : pharmacie de La Palmyre
(Les Mathes) 05.46.22.40.82

du 14 au 20 août : pharmacie Ferrand
(La Tremblade) 05.46.36.20.40

du 21 au 27 août : pharmacie du Canton
(La Tremblade) 09.70.66.92.96

du 28 août au 3 septembre : pharmacie d'Arvert
(Arvert) 05.46.36.45.13

du 4 au 10 septembre : pharmacie Barbe
(Saujon) 05.46.02.80.43

du 11 au 17 septembre : pharmacie Vincent
(St Sulpice-de-Royan) 05.46.39.88.81

du 18 au 24 septembre : pharmacie de Médis
(Médis) 05.46.05.28.10

du 25 septembre au 1 octobre : pharmacie du Gua
(Le Gua) 05.46.22.81.13



EDITO

” **Chères Saint-Sulpiciennes,
chers Saint-Sulpiciens,**

Moi-même et mon équipe tenons à vous adresser nos plus sincères remerciements pour la confiance que vous nous avez accordée lors de l'élection municipale de mars dernier.

Votre soutien, vos encouragements et votre mobilisation nous honorent profondément.

Être élu Maire est une responsabilité importante que j'assumerai avec engagement, écoute et détermination.

Ce résultat est avant tout celui d'un collectif, d'une volonté commune de faire avancer notre commune dans un esprit de rassemblement et de proximité.

Je remercie chaleureusement toutes celles et ceux qui ont voté pour notre projet, ainsi que l'ensemble des habitants qui participent à la vie démocratique de notre ville.

Suite aux dernières élections, l'opposition a décidé de saisir le tribunal administratif, afin de contester notre élection.

La réponse du Tribunal est la suivante : Rejet de toutes les requêtes.

« Les désaccords politiques existent. Lorsqu'ils prennent une forme juridique, nous respectons pleinement les institutions et nous défendrons la position de la commune avec sérieux. ».

Je tiens à être le Maire de toutes et tous, avec la volonté de travailler dans l'intérêt général, au service de notre commune et de son avenir.

Nous allons, ensemble, travailler pour le développement de notre commune, mieux sécuriser, car le vrai souci c'est la vitesse dans nos zones urbaines.

Nous allons, ouvrir le dossier de modification du plan local d'urbanisme (PLU)

De la continuité dans les aménagements de nos voiries et bien d'autres dossiers à venir.

Enfin, dès ce mois de juillet, c'est le retour du Festival des Veilles Forges, alors venez passer un bon moment de convivialité. Nous aurons le plaisir de vous retrouver.

Merci pour votre confiance et nous vous souhaitons un très bel été.

Christian Pitard
Maire
Vice-président à la Cara ”



Christian PITARD, Maire

CONSEIL MUNICIPAL

L'élection municipale a eu lieu le 15 mars 2026. La liste *Ensemble hier, ambitieux demain*, conduite par Christian Pitard, a été élue au premier tour. L'installation du conseil municipal s'est déroulée vendredi 20 mars. Le maire et ses adjoints ont ainsi été élus et ont été installés dans leurs fonctions.

Permanences des Elus (sur rendez-vous) :

Christian Pitard, Maire : du lundi au samedi (matin)

Pascal Ferré, 1er adjoint : lundi après-midi et samedi matin

Christelle Heulet, 2e adjointe : lundi et mercredi (après-midi)

Eric Giraud, 3e adjoint : mardi matin – permanence du CCAS, le vendredi de 14h à 16h

Sophie Généraud, 4e adjointe : vendredi matin

Christophe Guillemet, 5e adjoint : lundi après-midi

Les Adjoints au Maire et leurs délégations :



Pascal FERRE, 1er adjoint

*Ressources humaines
Travaux, voirie, bâtiments
Services techniques
Associations sportives et culturelles
Environnement*



Christelle HEULET, 2e adjointe

*Petite enfance, enfance, jeunesse Convention
territoriale globale
Affaires scolaires, restauration
Centre socioculturel*



Eric GIRAUD, 3e adjoint

*Finances
Commande publique
Recherche de subventions et d'économies
Affaires sociales*



Sophie GENERAUD, 4e adjointe

*Animations
Communication
Coclic'o
Culture et patrimoine*



Christophe GUILLEMET, 5e adjoint

*Urbanisme
P.L.U.
Commerces et artisanat
Cimetière*

Les conseillers municipaux



Hélène ESTRADERE



Françoise AUDFRAY



Marie-Thérèse LOLLIOT



Hélène ROSSIGNOL



Patricia TROADEC



Catherine SURAUD



Cédric AUGEREAU



Christophe GOBERT



Alassane MAR



Vanessa CHALEIX



Charlène FARRUGIA



Anthony LEGRAND



Léo GELLUSSEAU



Florian LAGARRE

Les conseillers municipaux d'opposition



Patrick PAULAIS



Nicole BACH



Isabelle BIZET

Commissions communales :

Ressources humaines / travaux, voirie, bâtiments, services techniques / Associations sportives et culturelles / Environnement

Petite enfance, enfance, jeunesse / Convention territoriale globale / Affaires scolaires, restauration / Centre socioculturel

Finances / Commande publique / Recherche de subventions et d'économies / Affaires sociales

Animations / Communication / Coclic'o / Culture et patrimoine

Urbanisme / P.L.U. / Commerces et artisanat / Cimetière

CARNAVAL

Initialement prévu vendredi 13 mars, le carnaval a dû être reporté au vendredi 3 avril, à cause d'une météo défavorable. Après la sortie des classes, deux cents personnes se sont réunies à 16h30 sur la place de la mairie. Accompagné par la Batuk NagO'Céan, le cortège a ensuite déambulé au son de cette batucada dans les rues du centre-bourg jusqu'aux Résidentiels, la résidence seniors.

Le carnaval a été organisé conjointement par la mairie et le centre socioculturel, mais le goûter a été offert par deux associations : Aux Portes de l'Océan et Bouge ton Ecole. Cet événement s'inscrit dans le cadre du Projet Educatif Territorial (PEDT), en faveur des 0-17 ans.



GOÛTER DES AÎNÉS

Le goûter des aînés s'est déroulé dimanche 8 février à la salle des fêtes. Organisé par le Centre Communal d'Action Sociale, cet événement a rassemblé plus d'une centaine de personnes. Toutes ont pu déguster les préparations des Délices du Pays Royannais, au son de Christof Music'. Certains de nos aînés ont également entonné quelques chansons lors du karaoké. Nous remercions le Comité des Fêtes qui a offert les boissons.

Monsieur le Maire a honoré les doyens de la commune en offrant un bouquet de fleurs ainsi qu'un panier garni.



CÉRÉMONIE DU 8 MAI

La cérémonie commémorative de l'armistice de la seconde guerre mondiale s'est tenue vendredi 8 mai, à 11h devant le monument aux morts. Plusieurs dizaines de personnes ont assisté à cette cérémonie au cours de laquelle monsieur Claude Pellet a reçu la médaille de porte-drapeau (30 ans).

A l'issue, tous ont pu se retrouver autour du verre de l'amitié.



SITUATION COMPTABLE 2025

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire qui remplace à la fois le compte de gestion et le compte administratif, et qui est obligatoire depuis le 1er janvier 2026 pour toutes les communes.

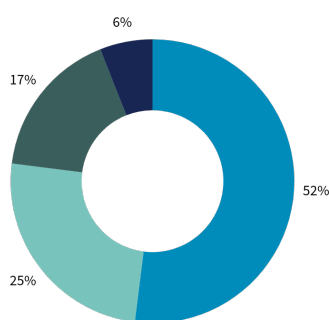
Le compte financier unique de l'année 2025, fait apparaître un excédent cumulé de fonctionnement de 981 258.44 Euros, et un excédent d'investissement cumulé de 72 724 .53 Euros.

C'est grâce à la rigueur de chacun des agents et chacun des élus, que nous avons obtenu un résultat comptable correct. La situation financière au 31/12/2025 reste saine.

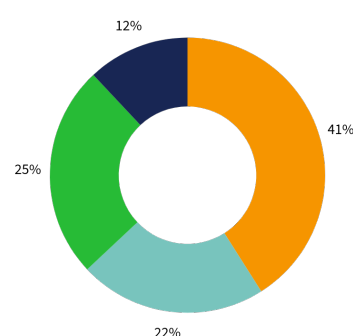
Vous trouverez les résultats comptables de l'année 2025 en pages suivantes.

Compte Administratif de fonctionnement 2025			
Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
DEPENSES	REEL	RECETTES	REEL
Charges caractère général	915 298,96	Excédent de fonctionnement reporté	1 249 657,01
Charges de personnel	1 947 066,18	Autres produits de gestion	565 385,27
Autres charges	234 223,85	Impôts et taxes	2 021 274,79
Amortissements	631 977,17	Dotations, subventions	1 073 507,53
TOTAL	3 728 566,16	TOTAL	4 909 824,60

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2025 : 1 181 258,44 €



- Charges de personnel
- Charges à caractère général
- Amortissements
- Autres charges



- Impôts et taxes
- Dotations, subventions
- Excédent de fonctionnement reporté
- Autres produits de gestion

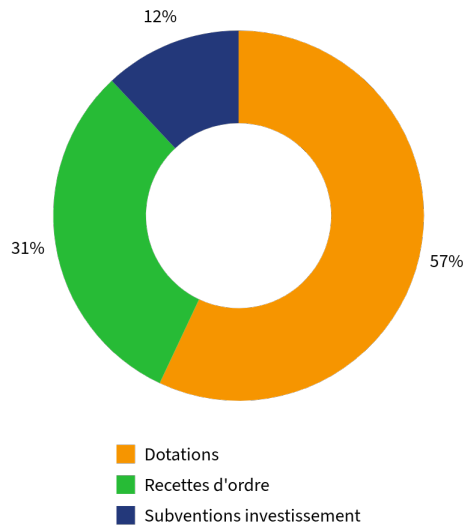
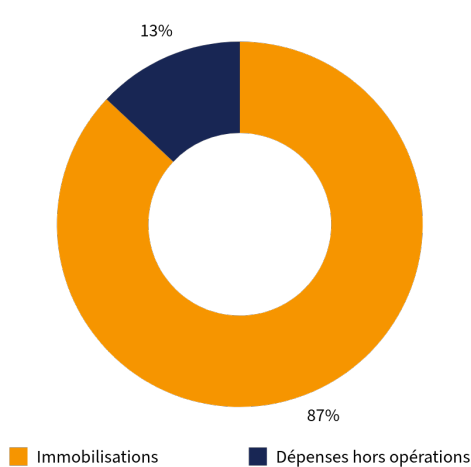
Dépenses de fonctionnement : 3 728 566,16 €

Recettes de fonctionnement : 4 909 824,60 €

Le résultat comptable du compte administratif 2025 fait apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de 1 181 258,44 €. Ce résultat ne tient pas compte de l'affectation au compte de réserve pour 200 000 €.

Compte Administratif d'investissement 2025

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
DEPENSES	REEL	RECETTES	REEL
Dépenses hors opérations	246 736,81	Dotations	1 149 332,13
Immobilisations	1 693 182,18	Subventions	231 334,22
		Recettes d'ordre	631 977,17
TOTAL	1 939 918,99	TOTAUX	2 012 643,52
Déficit d'investissement 2024	72 724,53		



La voirie, l'entretien des bâtiments publics, les écoles, des acquisitions immobilières, sont les dépenses les plus significatives et indispensables.

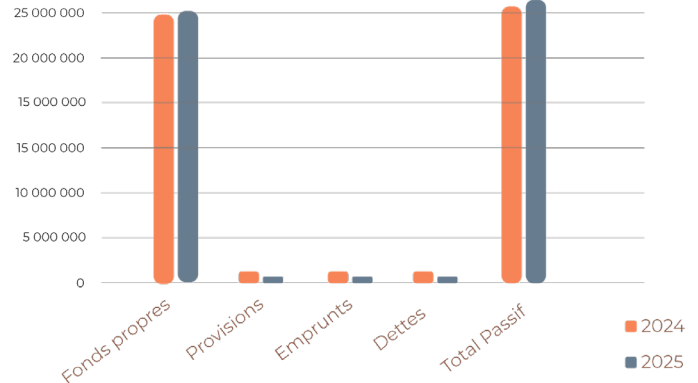
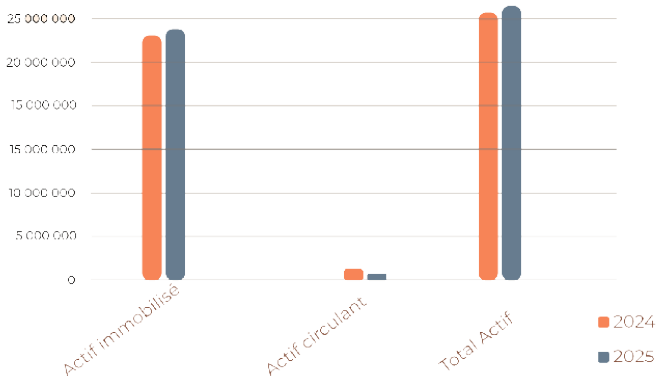


Dépenses d'investissement : 1 939 918,99 €

Recettes d'investissement : 2 012 643,52 €

Situation patrimoniale au 31 décembre 2025

ACTIF			PASSIF		
	31/12/2024	31/12/2025	RECETTES	31/12/2024	31/12/2025
Actif immobilisé	23 552 748,65	24 227 719,42	Fonds propres	24 974 773,43	25 319 285,29
Actif circulant	1 660 248,95	1 472 394,08	Provisions	13 575,00	15 595,00
			Emprunts	13 8221,08	96 949,65
			Dettes	86428,09	268 283,56
TOTAL ACTIF	25 212 997,60	25 700 113,50	TOTAL PASSIF	25 212 997,60	25 700 113,50



BUDGET PREVISIONNEL 2026

Le Maire a la responsabilité de la préparation budgétaire qu'il réalise en collaboration avec les services de la mairie et les élus.

Le fonctionnement :

Les charges à caractère générale :

C'est avec beaucoup de rigueur que nous avons construit le budget de l'année 2026. Toutefois, lors de la réalisation du budget, le contexte économique était plus serein qu'il ne l'est aujourd'hui. Il faudra être très attentif et ne pas manquer de revoir à la baisse certains postes de charges en fonction de l'évolution du contexte international (coût des matières premières...).

Les charges de personnel :

Le montant prévisionnel des charges de personnel est maîtrisé.

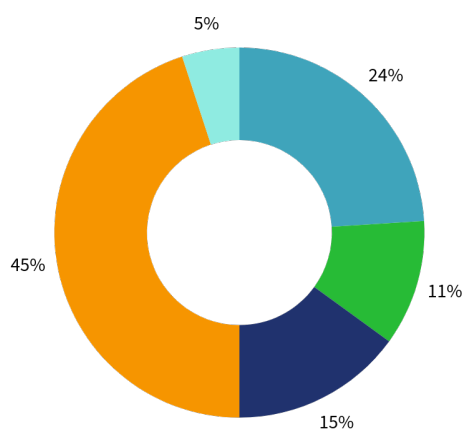
Les autres charges :

Il s'agit notamment des opérations d'ordre et financières. Nous observons une constance sur les amortissements et une diminution des charges financières (en octobre 2027, l'endettement de la commune sera terminé).

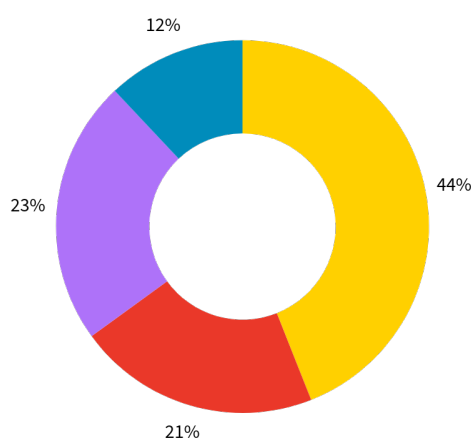
Les recettes :

Il faudra surveiller de près, les montants alloués par les différents financeurs. En effet, le contexte économique nous incite à être très prudent en attendant les subventions notées sur les budgets. Espérons qu'elles correspondent bien aux montants budgétés !

Budget Prévisionnel de Fonctionnement 2026			
Dépenses de Fonctionnement		Recettes de Fonctionnement	
DEPENSES	BP	RECETTES	BP
Charges à caractère générale	1 115 735,44	Excédent de fonctionnement reporté	981 258,44
Charges de personnel	2 043 550,00	Autres produits de gestion	545 179,00
Autres charges	226 476,00	Impôts et taxes	2 025 200,00
Amortissements	698 000,00	Dotations, subventions	1 032 124,00
Virement section d'investissement	500 000,00		
TOTAL	4 583 761,44	TOTAL	4 583 761,44



- Charges caractère générale
- Virement section investissement
- Amortissements
- Charges de personnel
- Autres charges



- Impôts et taxes
- Excédent fonctionnement reporté
- Dotations, subventions
- Autres produits de gestion

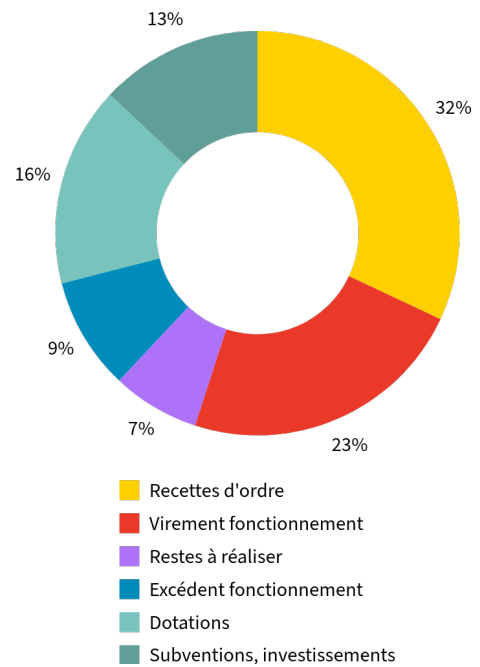
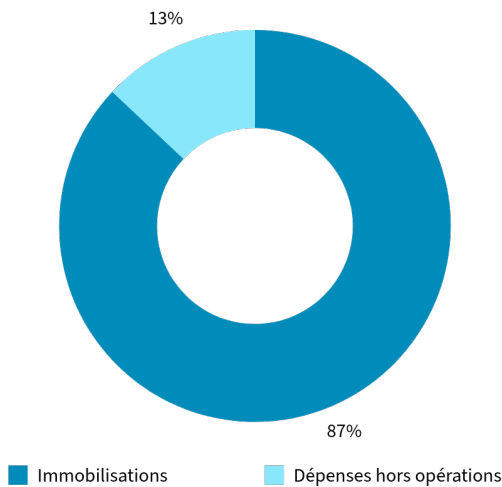
Compte tenu des contraintes budgétaires, le budget prévisionnel de fonctionnement 2026 devra faire l'objet de prudence et d'un suivi très rigoureux.



Budget Prévisionnel d'Investissements 2026			
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
DEPENSES	BP	RECETTES	BP
Déficit d'investissement reporté		Excédent d'investissement reporté	72 724,53
Dépenses hors opérations	306 476, 66	Dotations	350 000,00
Immobilisations	1 964 247,87	Subventions	280 000,00
		Recettes d'ordre	698 000,00
		Virement de fonctionnement	500 000,00
		Reste à réaliser	170 000,00
		Excédent de fonctionnement capitalisé (1068 réserves)	200 000,00
TOTAL	2 270 724,53	TOTAUX	2 270 724,53



Les investissements correspondent aux besoins de la collectivité. Ces investissements sont conditionnés à l'obtention de différents financements



L'investissement :

Il va falloir être prudent sur les prévisions d'investissements ces prochaines années (pour l'année 2026 le montant est de 1 582 509 Euros).

En effet, nous ne maîtrisons pas le montant des dotations d'état ni celui des subventions allouées, que nous sollicitons systématiquement par ailleurs.

Conclusion :

Comme les années précédentes, il faudra être très rigoureux dans le suivi budgétaire pour éviter de mauvaises surprises.

Comme chaque année, j'adresse un grand merci à la commission des finances pour son travail de préparation et de suivi, à la CARA, au Département, à la Région, à l'Etat et à l'Europe, pour l'aide active aux financements de nos différents projets d'investissement.

DES COURS D'ÉCOLE PLUS ACCUEILLANTES

Les cours des écoles maternelle et élémentaire ont été rénovées. Les travaux vont se poursuivre à l'école élémentaire.

Les travaux qui ont débuté au mois d'octobre 2025 se sont achevés au mois de février dernier.

La désimperméabilisation du sol a été effectuée en partie. Un sol drainant a été coulé en remplacement de l'enrobé. Ces travaux vont reprendre durant la période des vacances scolaires d'été dans la cour de l'école élémentaire.

Une couleur claire a été choisie pour le sol afin de moins absorber la chaleur du soleil. La végétalisation des aires de jeux participe également à la conservation d'une certaine sensation de fraîcheur et apporte des zones d'ombre.

Par ailleurs, des espaces de jeux en bois ont été installés, tant à l'école maternelle avec un «bateau de pirates» et un bac à sable, que pour les plus grands avec la création d'un parcours de billes et l'installation d'un toboggan. Un terrain multisport est venu compléter cette offre de détente au sein de la cour de l'école élémentaire.



REFECTION DE VOIRIE ET DE RESEAUX

Plusieurs chaussées sont concernées ou l'ont été par des travaux.

Le Chemin de la Messe a été en partie réhabilité, avec la création d'espaces verts. Des trottoirs ont été recréés et le sens de circulation est modifié avec un passage à sens unique. Ces travaux ont été réalisés du 26 mai 2026 à début juillet 2026 par la société Eurovia. Le budget investi pour la réfection de cette voirie avoisine les 300 000 € TTC.

Des réseaux d'eau potable ont également été refaits. La route de la Lande et l'allée des Trémières ont été concernées par ces travaux.



CIRCUIT DÉTOURS : UN NOUVEAU PARCOURS À SAINT-SULPICE

La Communauté d'Agglomération (Cara) a balisé un nouveau circuit sur la commune.

Depuis quelques semaines, les adeptes de la randonnée bénéficient d'un nouveau sentier. Les 4,5 km de ce parcours s'inscrivent dans une série de « Détours à... ». Ces circuits de randonnée, propriétés de la Cara sont développés en partenariat avec les communes et l'Office de Tourisme Communautaire. Ils vous invitent à porter un nouveau regard sur nos villes et villages. À quelques pas des itinéraires se dévoilent des trésors discrets : un détail de patrimoine, un point de vue inattendu, une ambiance singulière...

Notre commune possède son « Circuit Détours », intitulé Nature & Patrimoine, depuis quelques semaines. Un pupitre a été installé sur le parking de la mairie. Son emplacement marque le début de cette promenade qui est accessible à tous.

Enfin, bien que cette promenade soit balisée, vous avez également la possibilité de télécharger l'application mobile « Loopi » qui vous guidera pas à pas sur l'ensemble du circuit.

<https://sports-nature.agglo-royan.fr/circuits-pr>

À VÉLO VERS L'AUTONOMIE !

Les élèves ont bénéficié de séances pour développer la pratique du vélo.

Dans le cadre du dispositif national Savoir Rouler à Vélo (SRAV), les élèves de la classe de Mme Barrault ont participé à la première étape du parcours d'apprentissage visant à développer l'autonomie à vélo des enfants.

Au cours de plusieurs séances encadrées par le service des sports de la commune, les élèves ont travaillé les compétences fondamentales liées à la pratique du vélo : équilibre, propulsion, maniabilité, maîtrise des trajectoires ainsi que la découverte du fonctionnement et des principaux éléments de sécurité d'un vélo.

Les enfants se sont montrés particulièrement motivés et investis tout au long de ce cycle d'apprentissage. Les retours de l'enseignante et des élèves sont très positifs, avec de réels progrès observés dans la maîtrise du vélo.

Cette action s'inscrit pleinement dans la volonté de la commune de favoriser les mobilités actives, le développement de l'autonomie des jeunes et l'apprentissage des bonnes pratiques liées à l'usage du vélo.

Les prochaines étapes du dispositif permettront aux élèves de poursuivre à la rentrée scolaire prochaine leur progression et d'aborder progressivement les notions de sécurité routière et de circulation à vélo.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) est un service public de proximité. Cet organisme, présidé par le Maire, a pour objectif de soutenir les personnes en difficulté. Pour cela, un accompagnement social est proposé afin de faciliter l'accès à l'aide sociale légale mais également à certains dispositifs locaux : secours, aide alimentaire...

Contact : 05.46.39.05.07 / 06.14.85.26.69
ccas@saint-sulpice-de-royan.fr

Registre des personnes vulnérables

La commune a mis en place un registre communal des personnes vulnérables nominatif et confidentiel. Celui-ci a pour but de faciliter l'intervention des services de secours face aux situations d'urgences exceptionnelles (canicule, épidémie, tempête...)

Précautions face aux fortes chaleurs

Les risques sur votre santé peuvent survenir dès les premiers jours de chaleur. Des gestes simples per-

mettent d'éviter les accidents. Il faut se préparer avant les premiers signes de souffrance corporelle, même si ces signes paraissent insignifiants.

Rappel des bons réflexes à adopter face aux fortes chaleurs :

- Restez au frais (chez vous ou dans un lieu rafraîchi). Mouillez-vous le corps.
- Buvez de l'eau (sans attendre d'avoir soif). Mangez frais, équilibré et en quantité suffisante. Evitez l'alcool.
- Fermez les volets et fenêtres le jour, aérez la nuit.
- Privilégiez les activités douces et sans effort.
- Prenez des nouvelles de vos proches et des plus fragiles

En cas de malaise, appelez le 15.

N'hésitez-pas à signaler auprès de la mairie, un proche, un ami ou un voisin en état de fragilité ou de dépendance.



DES AGENTS DANS LA COURSE

Huit agents ont représenté notre commune à la course Déboite (course pédestre inter-entreprises) qui était organisée vendredi 5 juin à Saint-Palais-sur-Mer. Deux équipes de quatre coureurs ont ainsi été engagée lors de cette manifestation. Tous les services de la commune ont été représentés, avec une forte majorité féminine. Les Vasymollo et les Paspresés se sont respectivement classés 84e et 141e de cette épreuve amicale qui se court en relais.

Pour rappel, la commune de Saint-Sulpice-de-Royan est labellisée Ville Active et Sportive. La participation à la course déboite prouve que les agents municipaux sont pleinement investis.

Par ailleurs, le service des sports de la commune organise tous les mois des sessions d'activités sportives en fin de journée. Réservées aux agents et aux élus de la collectivité, ces actions (dénommées « Tous au Sport ») visent à promouvoir l'activité physique mais également à renforcer la cohésion au sein des différents services.



LE SAVIEZ- VOUS !

Les poteaux électriques et de télécommunication n'appartiennent pas à la commune. Il n'est donc pas de son ressort de les entretenir ou de les remplacer, mais aux différents délégataires.

Par contre, en cas de dégradation, vous pouvez contacter la mairie qui en informera la société qui en a la responsabilité.

Stationner sur un trottoir est une chose interdite par l'article R417-11 du Code de la Route, car cela peut gêner la circulation des piétons et les contraindre à marcher sur la route, une action dangereuse pouvant provoquer de nombreux accidents. Par ailleurs, le conducteur encoure une amende de 135€ pouvant être majorée jusqu'à 375€.

Pensons, aux piétons, poussettes, fauteuils roulants...

Les végétaux sont ramassés les vendredis (une semaine sur deux) entre le 30 mars et le 30 octobre.

attention :10 sacs à compost max. ou en fagots ficelés (1m).

Les encombrants ne sont pas collectés en porte à porte. Vous devez les apporter en déchèteries. Celle située dans la ZA de la Queue de l'âne est ouverte durant les travaux de la déchèterie de Royan.

Nous vous informons que la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique a récemment déplacé la colonne à verre située à Fontbedeau. Vous pouvez dorénavant déposer vos verres rue des Roseaux, en face de la coopérative.

ENTRETIEN DES TROTTOIRS ET DES CANIVEAUX

«Ces règles sont applicables, au droit de la façade ou clôture des riverains :

- pour les trottoirs, sur toute leur largeur,
- ou s'il n'existe pas de trottoir, à un espace de 1,20 m de largeur (ou jusqu'à la limite de la voie de circulation).

En toute saison, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer les fleurs, feuilles, fruits provenant d'arbres à proximité plus ou moins immédiate, sur les trottoirs ou banquettes jusqu'au caniveau en veillant à ne pas obstruer les regards d'eaux pluviales.

Le désherbage doit être réalisé par arrachage ou binage. Le recours à des produits phytosanitaires est strictement interdit.

Dans le but d'embellir la commune, les habitants sont autorisés à fleurir ou végétaliser leur pied de mur.»

arrêté municipal n°2023-143

VALORISATION DES BOUCHONS EN LIÈGE

Chaque année, près de trois milliards de bouchons en liège sont fabriqués en France. Après un usage unique, ils sont détruits !

Notre commune s'engage aux côtés de l'Association Echo-Mer, association environnementale locale, pour collecter et valoriser les bouchons en liège usagés.

Comment participer ? Rien de plus simple, il vous suffit de déposer vos bouchons en liège en mairie. Nous les remettons ensuite en déchetterie où l'association les prendra en charge pour valorisation.



CODEV : ET SI VOUS PARTICIPIEZ DIRECTEMENT À L'AVENIR DE VOTRE TERRITOIRE ?

Le conseil de développement (Codev) recrute de nouveaux membres.

Le Conseil de développement de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique offre aux habitants une opportunité de faire entendre leur voix et peser dans les réflexions locales. Il est composé de citoyens béné-

voles. Son rôle consiste à proposer, débattre, imaginer et éclairer les décisions publiques.

Aujourd'hui, le conseil de développement lance un appel : et si c'était à votre tour de vous engager ? Pas besoin d'être expert : votre expérience de vie suffit. Que vous soyez étudiant, actif, retraité, engagé ou simplement curieux, votre regard compte.

Contactez-nous en suivant le lien ci-dessous :
<https://www.codev-royan-atlantique.fr>
ou le mail : contact@codev.agglo-royan.fr

AGENDA

VENDREDI 10 JUILLET, à 21h :

Festival des Vieilles Forges – concert de DJ Bernardet – restauration sur place à partir de 19h - *Jardin Passy*

VENDREDI 17 JUILLET, à 21h :

Festival des Vieilles Forges – concert de l'Orchestre Coudret – restauration sur place à partir de 19h - *Jardin Passy*

VENDREDI 24 JUILLET, à 21h :

Festival des Vieilles Forges – concert de Gibann & Mathilde – restauration sur place à partir de 19h - *Jardin Passy*

25 & 26 JUILLET :

loto organisé par le club des chiffres et des lettres – *Salle des fêtes*

VENDREDI 31 JUILLET, à 21h :

Festival des Vieilles Forges – concert de DJ Bernardet – restauration sur place à partir de 19h - *Jardin Passy*

VENDREDI 7 AOÛT, à 21h :

Festival des Vieilles Forges – concert de l'Orchestre Eclipse – restauration sur place à partir de 19h - *Jardin Passy*

VENDREDI 14 AOÛT, à 21h :

Festival des Vieilles Forges – concert de Moovers – restauration sur place à partir de 19h - *Jardin Passy*

VENDREDI 21 AOÛT, à 21h :

Festival des Vieilles Forges – concert de DJ

Bernardet – restauration sur place à partir de 19h - *Jardin Passy*

29 & 30 AOÛT :

Loto organisé par le club des chiffres et des lettres – *Salle des fêtes*

SAMEDI 29 AOÛT :

Repas Concert organisé par l'APASSER – *Jardin Médiéval*

JEUDI 3 SEPTEMBRE, à 20h :

Jeudis Musicaux - Le Violoncelle de Un à Cinq de François Salque – *Temple protestant*

4 & 5 SEPTEMBRE :

Forum des Associations – vendredi, de 16h30 à 19h30 & samedi, de 10h à 13h - *Gymnase*



SAMEDI 12 SEPTEMBRE :

Loto organisé par les Portes de l'Océan – *Salle des fêtes*

17, 22 & 24 SEPTEMBRE :

Papy Boomer organisé par le Centre Socioculturel Georges Brassens - *Centre Socioculturel Georges Brassens*

SAMEDI 26 SEPTEMBRE :

Nettoyons la Nature, de 9h à 12h - *départ des écoles*

DIMANCHE 11 OCTOBRE, à 9h :

Octobre Rose – marche et randonnée vélo organisées par le Centre Communal d'Action Sociale - *départ du parking des écoles*



La collectivité souhaite s'inscrire dans une démarche éco responsable. Par conséquent, à compter du 1er septembre, une lettre mensuelle d'information vous sera proposée en version numérique exclusivement. Deux éditions de la Cassotte seront imprimées et distribuées dans les boîtes aux lettres à la fin des mois de juin et décembre.

FESTIVAL DES VIEILLES FORGES



1

10/07

21H

DJ BERNARDET

2

17/07

21H

ORCHESTRE
COUDRET

3

24/07

21H

GIBANN &
MATHILDE

4

31/07

21H

DJ BERNARDET

5

07/08

21H

ORCHESTRE
ECLIPSE

6

14/08

21H

MOOVERS

7

21/08

21H

DJ BERNARDET

JARDIN PASSY
SAINT-SULPICE-DE-ROYAN

Réservations : 05 46 39 05 07